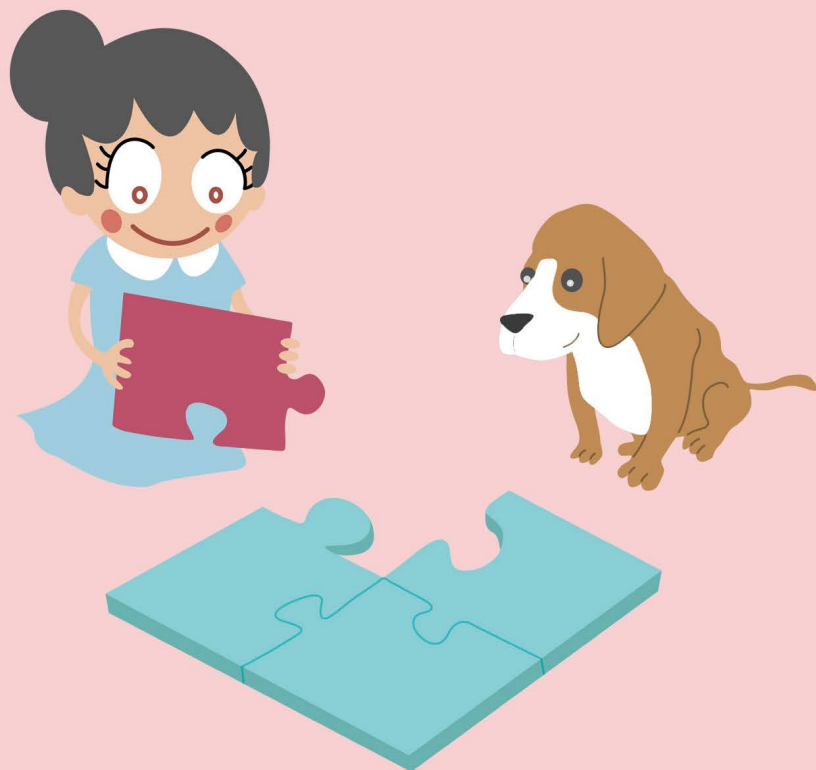


PROJET ÉDUCATIF PETITE ENFANCE



BIEN GRANDIR À METZ

La politique petite enfance municipale se donne pour finalité de permettre aux enfants de bien grandir à Metz, et pour engagement de placer les enfants mes-sins au centre des projets qui leur sont destinés.

Permettre aux enfants de bien grandir, c'est reconnaître que tout adulte ayant la responsabilité des enfants a une mission éducative, qui doit être exercée en lien avec les parents, qui en sont les premiers éducateurs. Dans ce cadre, un chargé de mission parentalité conduit des actions visant à accompagner les parents et à leur donner la possibilité de s'investir dans une démarche citoyenne de co-éducation, d'en mesurer les conséquences, et d'être associés à toutes les décisions importantes relatives à leur enfant.

La Ville de Metz considère que l'accès aux loisirs, aux arts et à la culture représente un fondement du développement et du bien-être de l'enfant. À cette fin, les équipements de premiers loisirs, les ludothèques et la jardinothèque, offrent des espaces au sein desquels enfants et parents peuvent partager un moment de jeu, de création et de complicité.

Le chargé de mission transition vers l'école vise à créer un continuum édu-catif entre la prime enfance et l'école maternelle, pour les enfants de deux et trois ans, et favoriser ainsi la préven-tion précoce, prévenir les exclusions, et garantir la mixité sociale. Pour ce faire, il cherche à construire un réseau de professionnels de la petite enfance et de l'éducation organisant une prise en charge éducative adaptée aux en-fants de deux ans, en garantissant l'har-monisation et la diffusion des bonnes pratiques recensées dans le projet "Transition entre la prime enfance et la scolarisation". À cet effet, il s'appuie sur un réseau d'acteurs de terrain vo-lontaires (enseignants, ATSEM, EJE, acteurs associatifs, de la politique de la ville, etc.).

Enfin, l'offre d'accueil du jeune enfant est complète et variée pour s'adapter au plus près des besoins des familles. En effet, à Metz toutes les familles sont susceptibles de bénéficier, de façon ponctuelle ou plus durable, d'une solu-tion d'accueil, qu'elle soit collective ou familiale, publique ou privée. Les familles qui sont confrontées à une situation imprévisible, dont un en-fant a un handicap, les familles mono-parentales et/ou qui se trouvent en si-tuation précaire, celles dont les horaires de travail sont atypiques, doivent trou-ver un soutien particulier de la part de nos services. C'est pourquoi la Ville de Metz a adapté ses modes d'accueil de façon à répondre aux besoins particu-liers de toutes ces familles.

De la naissance à l'entrée à l'école, un projet ambitieux accompagne les familles messines. Par ses actions et grâce au soutien apporté aux partenaires associatifs, la Ville de Metz s'implique au côté des parents pour permettre aux enfants de bien grandir à Metz.

Le Projet éducatif petite enfance détermine un cadre de référence commun conduisant à une harmonie pédagogique. Il définit les objectifs généraux des 14 multi accueils, tout en laissant place à des initiatives répondant aux besoins spécifiques identifiés par les structures implantées au sein des quartiers.

Construit grâce à une démarche participative impliquant les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant, ce projet sert de base de travail à tous les professionnels œuvrant au sein des établissements. Cet outil permet à chacun d'adopter une attitude cohérente avec les autres membres de l'équipe, dans l'intérêt de l'enfant.

Ce projet est mis à la disposition de toutes les familles fréquentant les établissements d'accueil. Les parents peuvent ainsi découvrir et mieux comprendre l'attention éducative qui est accordée à leur enfant tout au long de l'accueil.

Ce projet poursuit deux finalités :

- **Des parents sereins**
- **Des enfants épanouis**

OBJECTIFS

Le Projet éducatif s'inscrit dans le projet de service du pôle petite enfance afin de :

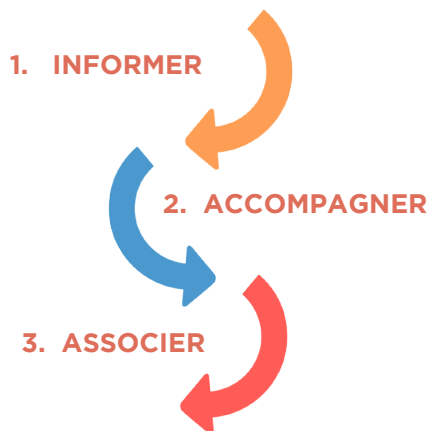
- **Donner des repères structurant les projets des différents établissements municipaux,**
- **Fonder les pratiques professionnelles sur des références pertinentes,**
- **Promouvoir les valeurs éducatives communes.**

I. DES PARENTS SEREINS

Pour bien grandir à Metz, les enfants doivent pouvoir évoluer auprès de parents sereins, qui auront bénéficié d'informations simples et accessibles sur l'ensemble des questions qui se posent à eux au moment de l'arrivée d'un enfant, et notamment au sujet de la structuration de l'offre d'accueil de la Ville, des différents endroits où ils pourront trouver un accompagnement dans leurs nouvelles compétences parentales. Reconnus comme premiers éducateurs de leur enfant, ils sont alors naturellement associés et consultés pour tout ce qui le concerne.



Il en résulte trois objectifs :



1. INFORMER

Guider la recherche d'un mode d'accueil

Pour accompagner les parents dans leurs démarches, un Service information petite enfance leur garantit un accès simple à une information neutre et gratuite, en réunissant deux services qui se trouvent en lien direct avec les familles :

- les Relais assistants maternels qui délivrent une information générale sur les modes d'accueil de la petite enfance et accompagnent les assistants maternels privés et les parents employeurs
- la gestion centralisée des places en établissement d'accueil du jeune enfant, qui met en regard offre et demande d'accueil, afin d'attribuer les places disponibles.



Le Service Information Petite Enfance poursuit **trois** principaux objectifs.

Proposer aux familles les solutions les plus adaptées à leur besoins.

Les parents ont une seule démarche à effectuer pour obtenir des informations sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux, être accompagnés dans la construction de leur choix pour la recherche d'une solution d'accueil adaptée à leurs besoins (horaires réguliers ou décalés, accueil occasionnel pour une recherche d'emploi...).

Les demandes d'accueil sont traitées en toute transparence par une commission d'attribution, en fonction d'une grille de points attribués à chaque famille selon sa situation objective.

Chaque demande d'accueil fait l'objet d'un suivi jusqu'à l'obtention d'une solution d'accueil, qui peut relever de :

- L'accueil collectif (Ville ou associations partenaires)
- L'accueil familial (Ville ou assistant maternel privé)
- L'accueil individuel (garde à domicile).

Organiser des temps d'échanges, d'information et d'accès aux droits.

Le service délivre aux familles une information complète relative aux différents modes d'accueil.

Les parents employant un assistant maternel ou un salarié de la garde à domicile y trouvent des informations relatives à leur statut d'employeur ainsi qu'un soutien dans les démarches contractuelles.

Des temps de rencontre et des échanges sur les pratiques professionnelles des assistants maternels et des salariés de la garde à domicile sont favorisés afin de valoriser les modes d'accueil individuels : activités ludiques, groupes de réflexion et d'analyse de pratiques professionnelles, informations sur des thèmes administratifs, incitation à la formation continue, etc.

De la même manière, des temps collectifs sont organisés au bénéfice des enfants, garantissant que tous les enfants puissent bénéficier d'une qualité d'accueil semblable, quel que soit le mode d'accueil choisi par les parents.

Observer l'évolution de la demande

Afin que les nouvelles demandes des familles se voient apporter rapidement une réponse efficace, le Service information recueille, analyse et transmet au pôle petite enfance les données relatives à l'évolution des besoins exprimés.

Pour faciliter à tous la recherche d'un mode d'accueil, différents supports d'information sont à la disposition des parents :

- metz.fr
- Allo Mairie : 0 800 891 891 (appel et service gratuits depuis un poste fixe)
- les fiches petite enfance

2. ACCOMPAGNER

Préparer l'éloignement de l'enfant et de son parent

- Quel que soit le mode d'accueil choisi, la perspective de confier son enfant suscite des questions, une inquiétude plus ou moins importante. Pour les parents, il s'agit de laisser progressivement leur enfant dans un espace au sein duquel ils ne seront pas. Cette étape peut être anticipée et préparée.
- Pour cela, les parents peuvent fréquenter les ludothèques, le lieu d'éveil artistique et culturel ainsi que divers lieux d'accueil parents/enfant (LAPE). Animés par des professionnels compétents dans le domaine de la petite enfance, ces lieux de premiers loisirs permettent la découverte et l'expérimentation en dehors du contexte familial.

S'éloigner, guider l'enfant, être présent à ses côtés lorsqu'il en a besoin, tout en gardant suffisamment de distance pour que chaque acquisition soit réellement la sienne.

Organiser l'accueil

Lorsqu'une solution d'accueil est proposée, les parents rencontrent le directeur du multi-accueil afin de concilier au mieux leurs attentes avec le fonctionnement de l'établissement, qu'il soit collectif ou familial. À cette occasion, les professionnels se montrent à l'écoute des questions des parents.

Les parents sont invités à échanger sur les modalités d'accueil, à transmettre les habitudes de leur enfant, visiter les espaces qui lui seront réservés, rencontrer les professionnels et prendre connaissance du projet pédagogique de l'établissement. Un livret d'accueil, formalisant les premières relations entre eux et le lieu d'accueil de leur enfant, leur est remis.

Si l'enfant est accueilli en unité collective, l'éducateur de jeunes enfants rencontre les parents pour organiser, avec eux et en fonction de leurs attentes, la période d'adaptation qui permettra à l'enfant de se familiariser avec les lieux et les professionnels.

Si l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle municipale, les parents et leur enfant sont accueillis au domicile de l'assistant maternel, en présence de la puéricultrice ou de l'éducatrice de jeunes enfants pour préparer l'accueil.

3. ASSOCIER

Donner une place aux parents tout au long de l'accueil

Les parents, reconnus comme premiers éducateurs de leur enfant, sont associés et consultés pour tout ce qui le concerne.

Être parent : préparer l'enfant à devenir un adulte conscient, responsable, à l'aise dans ses relations sociales et affectives.

Dialogue

Dans tous les lieux d'accueil, les professionnels de la petite enfance et les parents s'attachent à maintenir le dialogue, le bien-être de l'enfant étant leur objectif commun.

L'information et la communication édifient une collaboration éducative étroite. Le directeur de l'établissement se rend donc disponible pour rencontrer les parents au gré des besoins et des attentes réciproques.

Coéducation

Une réunion d'accueil permet aux parents et aux professionnels d'échanger autour du projet d'établissement et de nouer le dialogue.

Les échanges quotidiens, à l'arrivée et au départ de l'enfant, contribuent également à maintenir une continuité entre le domicile et le lieu d'accueil de l'enfant. Pour en favoriser le déroulement, les parents sont accueillis dans le lieu d'activité de leur enfant, ou dans un espace prévu à cet effet.

Le temps et l'espace sont organisés pour favoriser un échange convivial et personnalisé, qui permet d'évoquer le déroulement de la journée et ses événements marquants.

Tout au long de l'année, les parents peuvent venir partager certains moments privilégiés avec leur enfant et proposer leur savoir-faire. Ils peuvent ainsi accompagner les sorties pédagogiques, culturelles et ludiques organisées pendant le temps d'accueil de leur enfant.

De la même manière, la fête annuelle du multi-accueil associe les parents et mobilise le personnel des unités collectives et familiales pour offrir un moment de convivialité et de plaisirs partagés.

Participation

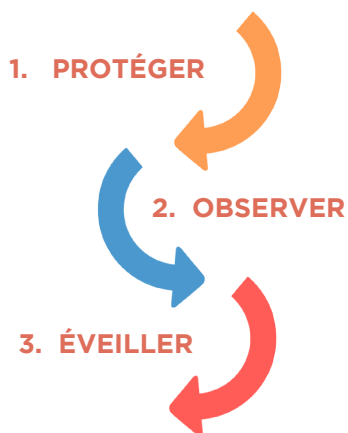
En donnant leur avis sur le fonctionnement et sur les projets éducatifs des établissements, les parents deviennent acteurs d'une démarche participative qui enrichit le projet messin pour la petite enfance. Pour ce faire, un Conseil des parents, instance consultative composée de parents, de professionnels et de représentants de l'accueil de la petite enfance de Metz, offre aux parents un espace d'expression au sein de l'institution qui les accueille avec leur enfant.

Si ces trois premiers objectifs ont pour finalité d'apporter confiance et sérénité aux parents, l'action quotidienne des professionnels de l'enfance vise bien entendu à permettre aux enfants d'être épanouis.

II. DES ENFANTS ÉPANOUIS

Pour bien grandir dans les structures familiales et collectives de la Ville de Metz, les enfants sont accueillis dans un cadre protecteur, conforme aux normes visant à garantir leur sécurité. Chaque enfant bénéficie de l'observation bienveillante des professionnels petite enfance, qui peuvent ainsi adapter la prise en charge qu'ils lui proposent, et encourager son éveil, en privilégiant le plaisir qu'il trouve dans les activités proposées.

Il en résulte trois actions :



1. PROTÉGER

Créer un environnement sécurisant
Contribuer à la bonne santé de l'enfant

Un environnement adapté

En unité collective

Conformément au code de la santé publique, les établissements d'accueil du jeune enfant sont soumis à une autorisation d'ouverture du Conseil départemental. Ce dernier s'assure que les prestations proposées sont conformes à la législation, notamment en termes de fonctionnement, de capacité d'accueil et d'adéquation des locaux.

La propreté des locaux et l'entretien du linge sont assurés par les agents de service, conformément aux préconisations qui s'appliquent en établissements d'accueil du jeune enfant. Ils apportent ainsi confort et hygiène aux enfants. La maintenance des équipements est garantie par une équipe d'agents techniques.

En tant qu'établissement recevant du public, les structures petite enfance sont soumises à l'organisation annuelle de deux exercices d'évacuation, ce qui permet à l'ensemble du personnel, comme aux enfants, d'intégrer parfaitement la conduite à tenir en cas d'urgence.

En unité familiale

Comme les établissements collectifs, les assistants maternels sont soumis à une autorisation d'exercice délivrée par le Conseil départemental. Pour l'obtenir, l'assistant maternel doit garantir que les conditions d'accueil qu'il offre, au sein de son domicile, sont propres à assurer le développement physique, intellectuel et affectif des enfants. Son logement doit, entre autre, présenter des dimensions, des conditions d'accès et d'environnement permettant d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants confiés.

Des visites régulières au domicile des assistantes maternelles municipales sont effectuées par le personnel d'encadrement du multi-accueil de rattachement.



Des repères qui sécurisent

Les établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Metz offrent des conditions favorables au développement de l'enfant en assurant un environnement stable, des repères dans le temps et dans l'espace.

Un environnement stable, fiable et prévisible est une assise indispensable à la sérénité physique et psychique dont un bébé a besoin pour déployer ses forces pour grandir.

L'enfant doit pouvoir identifier la personne qui s'occupe de lui. C'est le rôle de l'assistant maternel en unité familiale et de l'auxiliaire/l'agent de puériculture de référence en unité collective que de garantir une constance et une continuité auprès de l'enfant.

Les professionnels veillent à se positionner de manière à maintenir à tout moment un lien visuel avec l'enfant. Lorsque cela est possible, ils s'attachent à occuper tout l'espace du lieu de vie, permettant ainsi aux enfants d'en explorer toutes les potentialités. L'aménagement de l'espace offre à l'enfant la possibilité de se repérer, d'être en mouvement ou de s'isoler pour se détendre, se reposer, observer.

À son rythme, il intègre le déroulement de la journée. Le personnel régule les différents moments qui rythment la journée comme les repas, les jeux et les temps calmes, en ayant soin de procurer plaisir et bien-être aux enfants.

L'objet transitionnel peut être utilisé par l'enfant pour représenter une présence rassurante.

Si l'enfant possède un objet auquel il est particulièrement attaché, qui le rassure et qui fait le lien entre la maison et le lieu d'accueil, les professionnels veillent à ce qu'il puisse en disposer à tout moment.

Les limites apportées à l'enfant par l'équipe éducative ont une fonction essentielle pour lui procurer un sentiment de sécurité et de protection. Constantes dans le temps, elles déterminent un cadre rassurant et structurant. Pour être acceptées de l'enfant, elles sont adaptées à la situation, lui sont expliquées, et sont appliquées avec cohérence.

Des actions de prévention

Les références éducatives et culturelles des familles sont respectées et prises en compte pour comprendre les comportements de l'enfant. Toutefois, dans l'intérêt de l'enfant et dès lors que son comportement ou son développement inquiète les professionnels, les parents en sont informés. Le directeur du multi-accueil et, s'ils le souhaitent, le médecin pédiatre, se tiennent à la disposition des parents pour déterminer la démarche d'accompagnement la plus adaptée au bon développement physique et psychique de leur enfant.

Dans ce cadre, les relations avec les services de protection de l'enfance sont indispensables.

Des actions pour la santé

Le médecin pédiatre du pôle petite enfance mène des actions de prévention pour la santé, établit les protocoles d'actions utilisés dans les situations d'urgence. Il donne son avis sur l'admission des enfants et veille à l'intégration des enfants nécessitant une attention particulière ou faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé. En collaboration avec les professionnels de santé, il s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement des enfants.

Au cours des premiers mois, les mamans qui le désirent peuvent poursuivre l'allaitement maternel ou choisir un lait infantile adapté. Puis, la qualité de l'alimentation, le choix des denrées font l'objet d'une attention particulière grâce à une collaboration étroite entre les services prestataires et la direction du pôle petite enfance. Les menus sont élaborés par une diététicienne, en collaboration avec le médecin pédiatre et le coordinateur Petite Enfance. Les repas proposés sont équilibrés, variés et adaptés à l'âge des enfants.

Les agents de cuisine sont responsables d'une cuisine relais et gèrent la réception, la remise en température et la distribution des repas élaborés à la cuisine centrale, dans le respect des règles sanitaires imposées par les décrets et directives européennes.

Des professionnels qualifiés

Sous l'autorité du directeur du pôle petite enfance, les enfants sont confiés à des professionnels qualifiés, dont les responsabilités sont complémentaires.

- Le directeur du multi-accueil gère le fonctionnement de l'établissement et encadre les agents. Il optimise, au sein de l'équipement ou au domicile des assistants maternels, les conditions de travail de manière à favoriser un accueil de qualité pour l'enfant et sa famille.
- La puéricultrice met en place et supervise les mesures nécessaires pour aboutir à un accueil adapté aux besoins des enfants, veiller à leur bonne santé et garantir leur sécurité.
- L'éducateur de jeunes enfants organise l'espace et le travail de l'unité de vie dont il est référent de manière à assurer l'éveil et le bien-être de chaque enfant.

- L'auxiliaire ou l'agent de puériculture assure le bien-être, les soins d'hygiène et de confort et veille à la sécurité des enfants, qu'elle soit physique ou affective.
- L'assistant maternel municipal assure le bien-être et contribue à l'éveil des enfants accueillis à son domicile dans un environnement sain et sécurisé.

Une cohérence garantie

- Afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'information petite enfance, le chargé de développement relations usagers et partenariats participe à la mise en œuvre et assure la cohérence des actions de valorisation des activités et des projets.
- Le coordinateur petite enfance apporte un soutien technique et un accompagnement pédagogique dans toutes les démarches qui visent à l'optimisation, qualitative et quantitative, de l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Il anime et coordonne des actions nécessaires à la mise en œuvre et à l'application du projet éducatif.

Des professionnels impliqués

La motivation des professionnels est un atout fondamental pour que s'installe autour de l'enfant une ambiance propice à son épanouissement.

- Les réunions des cadres instaurent une communication régulière pour garantir la cohérence et la qualité de l'accueil.
- Pour garantir la qualité des projets d'établissement et leur application quotidienne, les agents bénéficient tous les ans d'une journée de réflexion partagée autour du projet pédagogique et des pratiques professionnelles.
- Lors de groupes d'étude, des professionnels de différents établissements échangent et partagent leur expérience sur des thèmes choisis afin notamment de réajuster et d'harmoniser leurs pratiques.
- L'intervention de professionnels extérieurs aux compétences complémentaires à celles qui sont mobilisées à l'intérieur du Pôle Petite Enfance, permet d'approfondir la réflexion et d'éclaircir les problématiques rencontrées.
- La formation continue permanente élargit les compétences et enrichit les connaissances des professionnels.

2. OBSERVER

Être attentif à chaque enfant

Une observation personnalisée

Les professionnels s'attachent à identifier les besoins de l'enfant pour y répondre.

Lorsque l'enfant arrive en unité collective ou familiale, il possède déjà des habitudes, des compétences, qu'il faut connaître pour mieux le comprendre et l'accompagner dans son évolution.

L'observation personnalisée de l'enfant permet d'adapter de façon permanente les actions éducatives. Elle permet de l'accompagner au quotidien pour favoriser son développement et son éveil, en particulier d'organiser les changements qui lui seront bénéfiques, qu'il s'agisse du groupe ou du mode d'accueil. L'observation s'appuie sur deux outils : la présence d'un adulte de référence, et la consignation des observations effectuées dans un livret propre à l'enfant.

Une attention individualisée

Quel que soit le mode d'accueil, l'assistant maternel ou l'auxiliaire/l'agent de puériculture de référence, s'attache à identifier les besoins de l'enfant pour y répondre d'une façon appropriée.

- En unité familiale, l'assistant maternel accueille au maximum trois enfants. Chacun bénéficie d'une attention singulière. Ses rythmes et besoins sont identifiés et respectés.
- En unité collective, l'auxiliaire/l'agent de référence porte une attention continue à chacun des enfants qui lui sont confiés quotidiennement. Au cours de la journée, chaque enfant partage un instant privilégié avec l'adulte de référence. L'enfant occupe ainsi, à ce moment-là, une place unique au sein du groupe.

Les habitudes de l'enfant sont consignées dans le livret individuel de l'enfant. L'éducateur de jeunes enfants de l'unité collective ou familiale veille à leur respect en concertation avec les parents, les auxiliaires/agents de puériculture ou l'assistant maternel. Ce livret sert de lien entre les parents et les professionnels, et constitue la base d'un accompagnement individualisé de l'enfant.

3. ÉVEILLER

Contribuer au bien-être et à l'éveil de l'enfant

Chaque enfant est une personne à part entière, qui doit être respectée pour ce qu'elle est. Sa personnalité, son comportement, s'expliquent notamment par son histoire familiale et personnelle. Chaque professionnel doit savoir accepter son tempérament, tel qu'il est, pour l'aider à s'insérer, en douceur, dans l'environnement social.

L'enfant découvre

En arrivant au multi-accueil ou chez l'assistant maternel, l'enfant découvre un environnement : des bruits, des odeurs, des personnes avec lesquels il doit se familiariser. Cette étape, durant laquelle l'enfant doit pouvoir s'appuyer sur la présence de ses parents, mérite une attention particulière pour que la transition se fasse en douceur.

La phase de familiarisation a lieu au sein de l'unité de vie ou chez l'assistant maternel.

La période de familiarisation est importante pour l'enfant, ses parents, mais aussi pour les professionnels. Ce temps de rencontre permet à chacun d'apprendre à se connaître, et à se reconnaître.

Cette étape se déroule en fonction de la disponibilité des différents acteurs, sur un temps suffisamment long pour permettre à l'enfant de nouer à son rythme avec son nouvel environnement. Les parents partagent différents moments clés de la journée avec leur enfant et avec la complicité de l'assistant maternel ou de l'auxiliaire de puériculture de référence. Progressivement, la confiance s'installe, jusqu'à ce que l'enfant vive sereinement l'absence de ses parents.

L'enfant s'épanouit

Le développement, l'éveil et l'avenir de l'enfant sont subordonnés à la satisfaction de ses besoins physiques et psychiques. Les professionnels s'attachent à maintenir continuellement un environnement propice à son épanouissement. Tout au long de l'accueil, l'assistant maternel ou l'auxiliaire de puériculture de référence sont ainsi attentifs aux besoins de l'enfant et lui assurent un environnement stable, fiable et prévisible. Les professionnels se montrent bienveillants dans les gestes et les paroles, respectent l'enfant, valorisent ses actes et ses compétences.

L'enfant s'éveille

Au fil des jours, l'enfant gagne en autonomie, développe ses capacités et enrichit ses apprentissages. L'enfant est encouragé dans ses acquisitions sans être stimulé au-delà de ses possibilités. À son rythme, par le plaisir, il développe ses capacités sensorielles, cognitives et motrices.

À tous moments, l'enfant doit pouvoir compter sur l'adulte, trouver du plaisir, expérimenter sans danger, satisfaire sa curiosité, développer ses sens, sa motricité, apprendre à gérer la difficulté, enrichir ses apprentissages et être valorisé.

Le jeu est un moyen de communication, d'apprentissage, de socialisation. Il crée un espace émotionnel et contribue à l'épanouissement de la personnalité. C'est une activité nécessaire, spontanée qui n'a pas besoin de but pour avoir une signification pour l'enfant. Seul ou avec ses partenaires de jeux, il expérimente, imite, apprend les règles sociales. En unité collective ou familiale, l'enfant dispose d'une variété de jeux qu'il choisit librement afin de pouvoir exploiter toutes les facettes de ses capacités, extérioriser ses émotions.

L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue. Il joue ses peurs, ses joies, ses amours...

Les jeux extérieurs et les sorties offrent à l'enfant un autre champ d'exploration et un espace de liberté privilégié. Les infrastructures et les espaces de jeux des multi-accueils profitent aux enfants accueillis en unité collective ou familiale.

Si les ateliers d'éveil ont un objectif pédagogique, l'intérêt et le plaisir que l'enfant manifeste pendant l'activité comptent avant tout.

Les collectivités offrent un éventail de possibilités manuelles, motrices, artistiques qui doit profiter à tous les enfants. Ainsi, les éducateurs de jeunes enfants organisent régulièrement des ateliers animés avec les assistants maternels et les auxiliaires de puériculture dans les multi-accueils pour favoriser la complicité entre unités collectives et familiales.



Les activités d'éveil favorisent le partage, la créativité, l'imagination, l'expérimentation, l'imitation et l'autonomie.

La musique aide l'enfant à canaliser ses émotions, favorise la concentration, stimule la mémoire et facilite l'apprentissage du langage. Pratiquée en groupe, la musique devient un instrument de socialisation et d'éducation. À cette fin, un animateur, coordinateur de l'activité musicale, sensibilise les tout-petits aux plaisirs du monde sonore.

Au sein des multi-accueils, des intervenants spécialisés en animations infantiles proposent leurs compétences pour élargir le champ de découvertes et d'expériences proposés aux enfants des unités collectives ou familiales.

Grâce aux ludothèques et à la jardinothèque, les parents peuvent participer à différentes animations avec leur enfant et partager ainsi un moment ludique et complice. L'activité aquatique s'inscrit dans ce même esprit.

Parents et professionnels sont ainsi en mesure de donner à chaque enfant les outils qui, en favorisant son développement et son éveil, l'aideront à évoluer, et en particulier à s'épanouir en milieu scolaire.



ÉVALUATION ET AJUSTEMENT

La certification des crèches municipales par AFNOR atteste de la qualité de service aux usagers et nous engage dans une démarche d'amélioration continue.

La qualité s'inscrit dans une démarche évolutive impliquant une réflexion dynamique, continue et partagée.

L'application de ce projet éducatif est évaluée annuellement, en s'assurant du respect des objectifs assignés aux établissements, de la mise en pratique des outils proposés, et de la satisfaction des usagers.

En cas de besoin, les pratiques sont réajustées à l'occasion :

- des réunions des directeurs des établissements d'accueil du jeune enfant,
- des réunions d'encadrement d'équipes,
- des groupes d'étude,
- des entretiens individuels annuels,
- des journées pédagogiques,
- des avis du Conseil des parents.

La municipalité redéfinit les orientations en prenant pour référence le bien-être des enfants et la satisfaction des usagers.



metz.fr